

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

16 SEPTEMBRE 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À METTRE EN PLACE DES SANCTIONS À L'ÉGARD DE L'ÉTAT D'ISRAËL ET
DE SES REPRÉSENTANTS ET À SOUTENIR LA POPULATION PALESTINIENNE

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DES AFFAIRES
GÉNÉRALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR M. JEAN-JACQUES CLOQUET

¹ Voir doc. 145 (2024-2025) n°1 à n°2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Daube, co-auteur de la proposition.....	3
2	Discussion	6
3	Votes et confiance	15

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 16 septembre 2025, la proposition de résolution visant à mettre en place des sanctions à l'égard de l'Etat d'Israël et de ses représentants et à soutenir la population palestinienne, déposée par Mme Pavet Amandine, M. Daube Octave, M. Mugemangango Germain, Mme Aït Alouha Rachida, Mme Vidal Manon, Mme Ammi Jamila, M. Bauwens Bruno et Mme Revelo Paredes Marisol (doc. 145 (2024-2025) n° 1).²

1 Exposé de M. Daube, co-auteur de la proposition

M. Daube, du groupe PTB, expose que, 23 mois après le début du génocide à Gaza, il devient difficile de nier l'emploi du terme « génocide », d'autant que la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU qualifie aujourd'hui la politique israélienne de génocidaire.

Il décrit la situation comme un génocide perpétré en direct, provoquant 62 000 morts, dont 18 000 enfants, et souligne que plusieurs enquêtes estiment le nombre réel de victimes à plusieurs centaines de milliers, en raison notamment de la famine et des conditions de vie à Gaza, comme le démontre une étude publiée dans *The Lancet*.

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Lefebvre (Président)
- M. Chintinne, M. Fiévet (en remplacement de M. Soupart), M. Gardier, M. Van Goidsenhoven, M. de Clippele
- Mme Greco, Mme Laanan, Mme Lambelin
- M. Cloquet, Mme Desalle, Mme Lazaron
- Mme Pavet
- M. El Hajjaji (en remplacement de Mme Cremasco), Mme De Ré

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Bastin, M. Daube, M. Daye, M. El Hajjaji, M. Hazée, Mme Linard, Mme Morreale, Mme Nikolic, Mme Vidal, membres du Parlement
- Mme Degryse, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones
- M. Gonfroid, Chef de cabinet adjoint de la ministre-présidente Mme Degryse
- Mme Moray, collaboratrice du groupe MR
- Mme Mondo, collaboratrice du groupe PS
- Mme Bultez, collaboratrice du groupe Les Engagés
- M. Crevits, collaborateur du groupe Les Engagés
- Mme Gérard, collaboratrice du groupe Les Engagés
- M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB

Il insiste sur le fait que ce génocide vise systématiquement les hôpitaux et les journalistes, organise la famine et entrave l'action humanitaire. Il dénonce également l'offensive terrestre et les bombardements intensifs menés dans la ville de Gaza. Le député exprime sa solidarité envers les habitants de Gaza et affirme l'importance de débattre de la nécessité de sanctions contre Israël, appelant le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à agir.

Il rappelle que l'Europe est le premier partenaire économique d'Israël via l'accord d'association, ainsi que son premier partenaire académique à travers les accords Horizon, ce qui représente 1,1 milliard d'euros de financement. Il estime qu'il est urgent de mettre fin à cette complicité.

M. Daube met en avant le débat tenu au sein de la commission des relations internationales le 4 septembre dernier, la mobilisation citoyenne et étudiante, les manifestations à Bruxelles et les cartes blanches, autant d'actions qui poussent les gouvernements à agir.

Il rappelle les compétences de la Fédération, notamment en matière d'enseignement supérieur, des médias, de la culture et de l'enfance, et estime que dans chacune d'elles, il faut appliquer la seule méthode qu'Israël semble comprendre : le boycott, les sanctions et le désinvestissement.

Le député insiste sur l'importance des sanctions académiques, rappelant les partenariats universitaires belges avec Israël, en particulier via Horizon Europe. Il cite l'exemple de 213 partenaires israéliens impliqués dans 921 projets européens, dont cinq ministères, parmi lesquels celui de la Défense, bénéficiaire de plus de 6 millions d'euros de l'Union européenne.

Il dénonce également le demi-million d'euros destiné à la Rafael Advanced Defense Systems, une entreprise publique israélienne de défense, ainsi que les 2,8 millions d'euros, via 8 partenariats Horizon, en faveur de l'Israël Aerospace Industry, premier groupe de défense israélien.

Le député regrette le maintien par certaines universités belges de liens académiques avec Israël et certaines entreprises qu'il qualifie de soutenant le génocide en cours.

Il illustre ses propos par deux exemples :

L'UCL, qui collabore au projet Multispin AI via Horizon Europe. Selon le député, l'université belge coopère avec l'Université de Bar Ilan, bénéficiaire de 687 000 euros de subventions européennes, ainsi qu'avec SpinEdge Ltd, start-up israélienne spécialisée en intelligence artificielle et recevant 596 000 euros de fonds européens. Il affirme que cette technologie est utilisée par l'armée israélienne pour cibler les populations palestiniennes et détruire la bande de Gaza.

L'Université de Liège, qui a conclu un nouveau contrat d'un million d'euros avec l'entreprise d'armement Thales, dont les composants d'armes sont utilisés dans les bombardements à Gaza.

Le député dénonce l'inaction de certaines universités et qualifie la complicité de celles-ci et de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'insupportable.

Il rappelle que lors de la commission du 4 septembre, la ministre de l'Enseignement supérieur a indiqué être en contact avec les universités, certaines cherchant à se retirer de programmes de recherche. Toutefois, il constate qu'après 23 mois, aucun résultat concret n'est visible. Il estime que les justifications liées à la nécessité d'un dossier documenté, de motifs éthiques ou juridiques, ou encore au coût que représente un retrait, ne devrait pas constituer un obstacle insurmontable au regard des vies en jeu.

Il cite l'exemple de la VUB, qui s'est retirée du projet Multispin AE, tandis que l'UCL maintient ce partenariat, sans avoir a priori constitué de dossier de retrait.

Selon lui, la ministre de l'Enseignement supérieur et des Relations internationales doit travailler avec les recteurs et rectrices afin de rompre ces liens.

La proposition de résolution présentée demande également une liste complète des partenariats existants avec Israël.

Il estime que certaines universités, comme la VUB, ont pris des mesures courageuses alors que la ministre et le gouvernement restent inactifs. Pour lui, il est plus que temps d'agir.

M. Daube souligne que la Fédération Wallonie-Bruxelles possède d'autres leviers via ses compétences en matière de média et de sport. La Fédération est légitime pour se positionner sur les enjeux qui concernent ces matières et peut donc appeler à ce qu'Israël soit exclu de certains événements ou grandes compétitions sportives, tels que la Coupe du monde 2026 ou l'Eurovision, car il est intolérable qu'Israël profite de la visibilité qu'offrent ces événements tout en commettant un génocide.

Il souligne que la Slovénie a déjà soumis une requête officielle d'exclusion d'Israël de l'Eurovision à l'UER, menaçant de retirer sa propre participation en cas de refus. Plusieurs pays, l'Espagne, l'Irlande, l'Islande et récemment les Pays-Bas lui ont emboité le pas. En Belgique, du côté néerlandophone, le CD&V et Vooruit se sont également inscrits dans cette démarche.

Le député propose également que la Fédération demande aux clubs sportifs et aux actions culturelles subventionnées de dresser un état des lieux de leurs partenariats afin de s'assurer qu'aucun flux financier via du sponsoring ou tout autre soutien irait à des entités liées à Israël.

La Fédération pourrait également indiquer aux fédérations sportives et associations culturelles qu'elle les soutiendra si elles décident d'exclure de leurs événements ou compétitions, des sportifs ou des artistes qui défendent les actions d'Israël, ce qui les exposerait à du harcèlement et à des accusations d'antisémitisme.

Il insiste enfin sur la nécessité de soutenir les palestiniens réfugiés en Belgique, en assurant le suivi des mineurs isolés, l'intégration scolaire des enfants et la continuité académique des étudiants. Des moyens doivent également être mis à disposition afin de les aider à surmonter le traumatisme subis.

Il rappelle que lors de la commission du 4 septembre, la ministre-présidente a indiqué vouloir coordonner ses actions avec les autres ministres, mais que, dix jours plus tard, aucune mesure concrète n'est annoncée.

Le député conclut en soulignant l'urgence d'agir et la nécessité de mobiliser tous les leviers disponibles au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2 Discussion

Mme Nikolic, pour le groupe MR, rappelle que son groupe a déjà exprimé sa position lors du débat du 4 septembre et qu'il s'agit aujourd'hui d'évaluer la pertinence de sanctions contre Israël dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle souligne que le gouvernement fédéral a récemment adopté une position assortie d'un ensemble de mesures et de sanctions contre Israël, couvrant un spectre bien plus large que celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet accord relève d'une approche commune et cohérente au niveau européen et international. Il ne paraît dès lors ni opportun ni efficace pour son groupe que la Fédération adopte une position susceptible de créer des contradictions entre niveaux de pouvoir.

Elle insiste sur la nécessité de réfléchir en termes d'impact concret par rapport au conflit et aux populations palestiniennes. Elle estime que les mesures symboliques, comme le boycott de la Coupe du monde ou de l'Eurovision, sont inefficaces et ne relèvent pas de la compétence de la Fédération mais bien de l'Union Européenne, de l'UER ou de la FIFA. Elle rappelle également le précédent du conflit en Ukraine, pour lequel le PTB avait jugé inopportun de sanctionner les sportifs russes, soulignant ainsi la nécessité d'une approche cohérente.

En ce qui concerne les universités francophones, elle rappelle que celles-ci disposent d'une autonomie consacrée par décret et qu'elles décident de leurs partenariats internationaux. Elle souligne que plusieurs recteurs et rectrices ont appelé à une réflexion collective au niveau européen et que la Fédération doit

respecter cette autonomie, tout en soutenant les établissements souhaitant se retirer de projets avec des partenaires israéliens.

Elle souligne que le retrait d'un projet Horizon Europe nécessite des motifs éthiques ou juridiques, un parcours lourd et coûteux, évalué au cas par cas par la Commission européenne. Elle soutient néanmoins l'initiative de la ministre-présidente d'interpeller son collègue des Affaires étrangères afin de soutenir la demande du CREF et de son homologue flamand, visant à réviser l'article 2 de l'accord d'association UE-Israël pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur de se retirer définitivement du programme Horizon Europe.

Mme Nikolic rappelle que depuis le 7 octobre 2023, la coopération entre la Fédération et Israël, qui était limitée à quelques actions culturelles et bourses d'études, est complètement suspendue. Elle considère que la Fédération dispose de leviers positifs dans ses compétences et peut agir pour garantir la liberté d'expression sur les campus, renforcer l'accueil des étudiants et chercheurs palestiniens, soutenir les artistes et acteurs culturels palestiniens, ainsi qu'apporter un soutien aux académiciens et acteurs culturels israéliens qui se distancient de la politique de leur gouvernement. Elle insiste sur l'importance d'une approche constructive et positive pour promouvoir la paix.

Elle rappelle également que le conflit israélo-palestinien dépasse le cadre de la Fédération et qu'il ne doit pas être présenté comme débutant le 7 octobre 2023, mais comme un conflit ancien avec des cycles de guerres, de colonisation, de négociations et de souffrances accumulées.

Elle invite à réfléchir aux leviers que la Fédération peut mobiliser pour mieux appréhender ce conflit dans les écoles ou plus largement avec les plus jeunes, estimant que la polarisation du débat ne contribue pas à construire des solutions, mais au contraire accroît les risques de discrimination, de racisme et d'antisémitisme.

S'adressant au PTB, elle exprime son étonnement face au vote intervenu au Parlement européen le 11 septembre dernier relatif à une proposition portée par l'Open VLD et visant à imposer des sanctions contre Israël. Ce texte constituait un pas dans la direction que le PTB dit souhaiter, mais que celui-ci a néanmoins rejeté, ce qui interroge quant à la cohérence entre son discours et ses actes.

La députée conclut en soulignant que la Fédération doit agir dans le cadre de ses compétences, en cohérence avec la position belge et européenne, et en respectant l'autonomie des universités et des décrets en vigueur. Son action doit se concentrer sur le renforcement des initiatives humanitaires, académiques et culturelles.

Pour toutes ces raisons, le groupe MR ne soutiendra pas la proposition de résolution.

Madame Lambelin, du groupe PS, exprime son inquiétude quant à certains propos entendus en commission et estime nécessaire de rappeler les bases du droit international, des relations internationales et des droits fondamentaux.

Selon le droit international, deux grands principes doivent être respectés.

Le premier est celui de la cohérence : le droit international s'applique de la même manière à tous, qu'il s'agisse d'Israël, de la Russie ou d'un autre État. Elle dit ne pas comprendre la position exprimée par le MR et relayée par Mme Nikolic.

La députée poursuit en rappelant le second grand principe du droit international : le respect des droits humains et des droits fondamentaux. Elle insiste sur le fait que ces droits s'imposent de manière universelle et que nul État ne peut s'en exempter.

Elle rappelle que l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté la déclaration de New York sur le règlement pacifique de la question de la Palestine, qui appelle à la mise en œuvre de la solution à deux États. Cette déclaration a reçu un vote massif de 142 États pour, 10 contre et 12 abstentions.

Ce texte propose un plan en plusieurs phases visant à établir un État palestinien souverain, économiquement viable, démocratique et vivant en paix aux côtés d'Israël. Elle souligne que la déclaration réclame également un cessez-le-feu immédiat à Gaza, la libération des otages, ainsi que l'exclusion et la démilitarisation du Hamas. Ce texte, non juridiquement contraignant, précise que la reconnaissance de la Palestine constitue un élément indispensable à la mise en œuvre de la solution à deux États.

Par ailleurs, le Parlement européen a adopté une résolution demandant aux États membres de l'Union européenne de reconnaître officiellement la Palestine comme un État, marquant ainsi une avancée plus nette que les positions souvent symboliques ou conditionnelles du gouvernement fédéral.

La députée précise également que le texte demande la condamnation des responsables des atrocités commises à Gaza pour violation des droits de l'homme. Elle précise que la notion de génocide est désormais officiellement reconnue aux Nations-Unies, même si certains acteurs utilisaient déjà ce terme auparavant.

Elle constate que, malgré les avancées internationales, la position fédérale belge reste floue.

La députée insiste sur le fait que, dans ce contexte, il est plus que nécessaire que le Parlement prenne une position claire. Elle rappelle que l'urgence persiste, avec de nombreuses victimes et des populations toujours en souffrance. Elle ajoute que ceux qui défendent le droit international doivent exiger que l'État de droit ne soit

pas un vain mot, et agisse via des sanctions concrètes et non de simples déclarations morales.

Elle présente ensuite les amendements du groupe socialiste, lesquels sont déposés par Mme Greco, Mme Laanan, M. Lefebvre et elle-même :

Amendement n°1 : remplacer « *Travailler avec les rectrices et recteurs des universités francophones afin de rompre au plus vite les liens académiques entre nos universités et Israël ;* » par « *Travailler avec les rectrices et recteurs des universités francophones afin de rompre au plus vite les liens académiques entre nos universités et les institutions israéliennes qui participent ou apportent leur soutien, directement ou indirectement, à l'occupation, à l'apartheid ou aux crimes de guerre* ».

Amendement n°2 : remplacer « *Prendre position en faveur de l'exclusion d'Israël et de ses représentants des événements culturels, sportifs ou médiatiques majeurs tels que, par exemple, la Coupe du monde de Football 2026 et l'Eurovision 2026 ;* » par « *- Se positionner en faveur du boycott des représentations officielles d'Israël dans les grands événements culturels et sportifs internationaux (UEFA, UER, CIO, etc.), à l'instar des précédents concernant la Russie, le Belarus ou l'Afrique du Sud, tout en veillant à ne pas sanctionner les artistes ou sportifs individuels qui ne représentent pas l'État israélien et qui devront concourir sous pavillon neutre ;*

- Entamer une discussion avec les fédérations sportives pour qu'elles plaident en ce sens dans leurs instances internationales respectives ; ».

Amendement n°3 : ajouter un alinéa à la fin de la proposition de résolution « *Demander au Gouvernement de la Communauté française de plaider auprès du Gouvernement fédéral pour une clarification de la position de la Belgique dans le sens d'une reconnaissance officielle, immédiate et inconditionnelle de l'État de Palestine.* ».

Elle confirme que son groupe votera en faveur de la proposition de résolution et de ces trois amendements.

Au nom du groupe Ecolo, **M. El Hajjaji** indique que celui-ci soutient la philosophie du texte et propose des amendements destinés à en renforcer la portée dans le champ des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il exprime son désaccord avec les propos tenus par Mme Nikolic, qui jugeait que le fédéral avait déjà agi. Selon lui, chaque niveau de pouvoir a la responsabilité d'intervenir.

Il rappelle l'ampleur de la catastrophe à Gaza : plus de 60 000 morts, dont 83 % de civils selon une source israélienne, des milliers d'enfants tués ou mutilés, et de graves crimes de guerre qualifiés de génocide. Il insiste sur l'angle mort du « génocide culturel » : destruction des écoles, bibliothèques, théâtres, radios locales et tissu associatif. D'après lui, la Fédération a un devoir de solidarité culturelle.

Il souligne également l'assassinat de 238 journalistes à Gaza en moins de deux ans, faisant de ce conflit le plus meurtrier pour la profession. La Fédération, compétente en matière de médias, doit agir pour leur protection et leur mémoire.

Le député insiste sur l'importance de traduire les sanctions fédérales et européennes dans les politiques propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il estime que les mesures prises par le gouvernement fédéral, bien que tardives et limitées, constituent un pas notable. Il réfute l'idée selon laquelle l'action de la Fédération fragmenterait la cohérence des sanctions, rappelant que les différents niveaux de pouvoir agissent souvent en concertation et de manière complémentaire.

Il rappelle que les recteurs et rectrices ont sollicité l'intervention de la Fédération. Il précise que, si certaines universités israéliennes sont progressistes, d'autres participent aux politiques de l'État israélien et que l'Union européenne les finance par ses programmes, contribuant ainsi indirectement au génocide.

Concernant l'Eurovision, il note que cinq pays européens (Slovénie, Irlande, Islande, Espagne, Pays-Bas) ont menacé de boycotter si Israël y participe, et estime que ce levier doit être utilisé.

Il affirme que la situation relève d'un génocide et d'un conflit asymétrique, Israël étant un pouvoir occupant. Il appelle la ministre-présidente à agir dans les domaines de la recherche, de la culture, de l'éducation permanente, de la jeunesse et des médias.

Il conclut que l'action humanitaire seule est insuffisante car la crise résulte d'une politique militaire et non d'une catastrophe naturelle. La reconnaissance de la Palestine doit être immédiate et inconditionnelle. Le rôle de la Fédération n'est pas de mener une diplomatie fédérale, mais d'assumer ses responsabilités et de traduire son indignation en actes concrets.

Le groupe Ecolo soutient la proposition de résolution tout en apportant des amendements, et appelle à une prise de position claire du Parlement.

Mme De Ré, pour Ecolo, rappelle l'importance d'inclure dans le texte des dispositions relatives à la culture et au patrimoine, domaines insuffisamment pris en compte dans la proposition. Selon elle, l'histoire a montré que les États génocidaires ont pour pratique de s'attaquer aux traces culturelles d'un peuple, comme lors du siège de Sarajevo ou du génocide arménien.

Elle insiste également sur la nécessité d'agir en matière d'enseignement supérieur, d'éducation et de sensibilisation dans les écoles.

Elle présente alors huit amendements qui sont des ajouts à la proposition de résolution et sont déposés par elle-même et par M. El Hajjaji (amendements numérotés de 4 à 11) :

- « Mobiliser ses compétences culturelles afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine palestinien menacé, notamment les archives, manuscrits, musées et sites historiques, en partenariat avec les institutions palestiniennes et les organisations internationales compétentes. »
- « Instituer un fonds de sauvegarde culturelle destiné à financer des projets urgents de restauration, de conservation, de documentation et de protection du patrimoine matériel et immatériel palestinien, y compris les œuvres d'art, les objets archéologiques, les archives, les sites historiques et les savoir-faire traditionnels. »
- « Renforcer ses programmes de coopération culturelle internationale, notamment dans le cadre de l'UNESCO et d'autres organismes spécialisés, afin de promouvoir la reconnaissance, la protection et la valorisation du patrimoine palestinien, tout en offrant un soutien aux artistes, chercheurs et porteurs de traditions en exil ou déplacés. »
- « Favoriser des programmes de mobilité académique depuis et vers la Palestine pour les enseignantes et enseignants, étudiants et étudiantes, et personnels administratifs et techniques. »
- « Favoriser les programmes de résidence de la Fédération Wallonie-Bruxelles à destination des artistes, conservateurs, archivistes et médiateurs culturels palestiniens, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans des conditions dignes, de préserver et valoriser le patrimoine palestinien et de favoriser les échanges culturels avec les institutions francophones de Belgique. »
- « Créer un dispositif spécifique de bourses d'urgence pour les étudiants palestiniens et les étudiantes palestiniennes réfugiés en Belgique, afin de garantir leur inscription et la poursuite de leur parcours académique. »
- « Encourager la mise en place de projets pédagogiques dans les écoles et établissements d'enseignement supérieur visant à sensibiliser les élèves et étudiants et étudiantes aux droits humains, au droit international et aux enjeux de la paix, à partir notamment de l'exemple du génocide en Palestine. »
- « Plaider auprès du Gouvernement fédéral pour une reconnaissance officielle, immédiate et inconditionnelle de l'État de Palestine. »

Elle conclut en exprimant l'espoir que ces amendements soient largement soutenus.

M. Bastin, pour Les Engagés, souligne la complexité historique du conflit israélo-palestinien et rappelle que les bilans humains récents sont révoltants, tandis que l'offensive terrestre actuelle à Gaza accentue encore le traumatisme collectif.

Il met en avant l'importance des gestes concrets posés au niveau fédéral et insiste sur la nécessité de les reconnaître pour leur portée, notamment la

reconnaissance de la Palestine, le soutien humanitaire, l'évacuation et les mesures ciblant certains responsables israéliens et du Hamas, de même que les restrictions commerciales et militaires.

Concernant les universités, il précise que les recteurs et rectrices ont sollicité l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour suspendre ou ajuster certains partenariats avec des institutions israéliennes. Il insiste sur la nécessité de soutenir la société civile israélienne favorable à la paix, tout en appliquant des mesures concrètes contre les institutions complices de la machine militaire israélienne, soulignant que ces partenariats ne sont pas de simples symboles mais participent directement au soutien de la défense israélienne.

Il rappelle que la Fédération a décidé de faire de l'année 2027 « l'année de la Palestine ».

Son groupe ne soutiendra toutefois pas la proposition de résolution.

M. Daube rappelle que le PTB défend depuis longtemps la Palestine face à la colonisation, à l'apartheid et au génocide en cours. Il critique la présentation du conflit comme purement religieux et souligne le rôle des puissances occidentales dans le soutien d'Israël. Selon lui, l'absence de sanctions occidentales permet à Israël de poursuivre le génocide, ce qui justifie l'application de mesures à tous les niveaux de pouvoir.

Le député réaffirme que les partenariats entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et Israël ne sont pas symboliques. Il insiste sur le fait que les relations académiques et scientifiques soutiennent concrètement la machine militaire israélienne et participent indirectement au génocide en Palestine.

Il répond ensuite aux critiques sur la question de la Russie, soulignant une différence fondamentale : Israël dépend totalement des pays occidentaux, qui, par leur soutien économique et militaire, permettent à Israël de poursuivre le génocide en Palestine. Il affirme que l'Europe est le premier partenaire académique et économique d'Israël, tandis que les États-Unis en sont le principal partenaire militaire. Il insiste sur la nécessité de rompre ce sponsoring à tous les niveaux de pouvoir.

Concernant le Parlement européen, il explique que son groupe a voté contre une proposition de résolution car elle avait été vidée de sa substance par de multiples amendements de la droite. Il affirme que ce refus de soutenir un texte vidé de ses sanctions illustre leur volonté de privilégier des mesures concrètes et efficaces plutôt que symboliques.

Il critique les contorsions du MR et dénonce le fait de voter contre le texte.

S'agissant du boycott de la société civile, il rappelle qu'une partie de celle-ci a appelé au boycott dans plusieurs cartes blanches. Il cite les travaux de Maya Wind (Tower of Ivory and Steel) qui documentent la complicité de l'architecture de recherche israélienne avec le génocide. Son groupe s'abstiendra donc sur le premier amendement du groupe PS.

Le député déplore l'inaction des gouvernements occidentaux et l'urgence de mesures concrètes, rappelant que si rien n'est fait, il ne restera bientôt plus de Gaza. Il critique l'argument selon lequel un accord fédéral limiterait les actions de la Fédération, affirmant que la Belgique, en tant que signataire de la Convention de 1948 sur le génocide, doit agir pleinement pour prévenir tout risque de génocide.

Il conclut en réaffirmant la nécessité de soutenir les amendements visant à protéger le patrimoine, la culture et l'éducation palestiniens, et appelle tous les députés à écouter leur conscience et voter en faveur du texte.

Mme Nikolic rappelle la nécessité de ne pas confondre expression politique et émotion, humanité et humanisme.

Elle souligne que l'action politique de son groupe vise avant tout à produire un impact concret. Elle plaide, au nom du MR, pour que le fédéral adopte une position à défendre aux Nations Unies et porte différentes propositions auprès de l'Union européenne, où l'impact peut être réel. Elle rappelle également l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur ainsi que les mécanismes du programme de recherche européen, précisant que l'impact se joue au niveau européen.

Elle ajoute que si, à titre personnel, elle peut employer le terme « génocide », cela ne constitue pas une reconnaissance officielle. Selon elle, cette question relève non pas du MR ni de ce parlement, mais des juridictions internationales.

Mme Lambelin regrette que la ministre-présidente ne se soit pas exprimée et invite Mme Nikolic à un exercice d'introspection, soulignant que l'on ne peut pas défendre des principes sans les appliquer soi-même. Elle insiste sur le fait que les élus doivent assumer leur responsabilité dans ce contexte dramatique, que ce soit au niveau de la commission, des gouvernements fédérés, du fédéral, ou encore au niveau européen ou à l'international. Elle rappelle que l'Europe ne se positionne pas seule et que l'action des États membres demeure indispensable.

M. El Hajjaji rappelle que le génocide est la forme ultime d'extermination d'un peuple, raison pour laquelle il appelle à une prise de position claire et ferme. Il souligne que les palestiniens vivent une forme de colonisation moderne, amplifiée par la puissance de la communication et de la technologie, et que cette situation justifie une réaction urgente. Il reconnaît que des divergences peuvent exister, mais espère que le MR demeure attaché à la dimension culturelle et qu'il pourrait soutenir des initiatives concrètes en ce sens.

Le député considère qu'il s'agit d'une petite victoire de ne plus entendre, sur les bancs de la majorité, l'argument récurrent selon lequel « *le moment opportun, on va faire cela* ». Il observe également que certains arguments avancés précédemment, comme celui selon lequel il ne faut pas reconnaître immédiatement l'État de Palestine afin de préserver les chances de dialogue, apparaissent aujourd'hui décalés.

Il rappelle l'intervention au Parlement fédéral de M. Prévot, selon laquelle reconnaître la Palestine revient à reconnaître l'autorité palestinienne ainsi que les droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination.

Il ajoute que des démarches ont été entreprises par le passé pour promouvoir la culture palestinienne. Il en reconnaît l'importance, mais insiste sur le fait qu'aujourd'hui, face à la gravité de la situation, l'enjeu n'est plus seulement de promouvoir la culture mais bien de protéger un peuple. Selon lui, les sanctions doivent désormais être prioritaires. Il note que 2027 a été désignée « année de la Palestine », ce qu'il juge positif, mais s'inquiète de ce qu'il restera du territoire bombardé d'ici là.

Le député déplore que, au sein de la majorité, l'adoption de la proposition actuelle demeure impossible et regrette que des points de vue restent irréconciliables, notamment sur la question du génocide.

M. Bastin rejette l'accusation de complicité avec le génocide. Il souligne que la situation le touche profondément, dans son humanité, et explique que sa formation politique agit concrètement, dans le cadre de ses compétences, pour œuvrer à la paix et poser des gestes politiques forts.

Il estime qu'il faut avancer de façon pragmatique et concrète, ce qui ne passe pas par le vote de la présente résolution. Il s'étonne par ailleurs que la situation en Ukraine ne suscite que peu de débats comparables.

M. Daube rappelle que le mouvement de solidarité a déjà remporté certaines victoires grâce à la pression publique, mais estime que les mesures demeurent insuffisantes : aucun embargo militaire total ni sanction économique ferme n'a été mis en œuvre.

Il insiste sur l'importance de rompre les liens académiques et économiques avec Israël, qu'il considère comme un soutien direct au génocide en cours, et dénonce la complicité persistante des gouvernements occidentaux.

Répondant aux arguments de Mme Nikolic sur les mécanismes relatifs à l'enseignement supérieur, il affirme ne pas partager cette vision. Il cite l'exemple de la VUB qui, en mai 2023, a adressé une demande de retrait d'un partenariat en intelligence artificielle à la Commission européenne. Selon lui, cette initiative

démontre que les universités peuvent agir et qu'il convient de maintenir la pression pour que toutes assument leurs responsabilités.

Il évoque également la possibilité d'un retrait unilatéral des partenariats avec les entités israéliennes, rappelant que ces contrats incluent une clause relative au respect des droits humains, laquelle pourrait fonder juridiquement une rupture.

Il précise que la résolution n'a pas pour objectif de multiplier les occurrences du terme « génocide », mais bien de prévenir le risque de génocide, conformément aux obligations inscrites dans la Convention de 1948. Face à la situation actuelle en Palestine, il estime que nul ne peut contester l'existence d'un tel risque.

Réagissant à l'argument selon lequel politique et émotion doivent être distinguées, il rappelle que les décisions prises par un parlement entraînent des conséquences concrètes et directes sur les populations concernées.

Enfin, il conclut en appelant à une prise de conscience et à la mise en œuvre de premières mesures indispensables. Selon lui, celles-ci ne concernent pas uniquement les sanctions à l'égard d'Israël, mais visent également à renforcer la protection des Palestiniens présents en Belgique.

3 Votes et confiance

L'amendement n°1 est rejeté par 8 voix contre 4 et 1 abstention.

Les amendements n°2 à 11 sont rejetés par 8 voix contre 5.

La proposition est rejetée par 8 voix contre 5.

A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,

M. Jean-Jacques Cloquet

Le Président,

M. Bruno Lefebvre